

Rectorat de l'académie de Créteil

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

Arrête

Article 1 :

Les 79 professeurs agrégés dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur corps au titre de l'année 2025.

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline
LECONTE	LECONTE	GABRIEL	sciences sociales
BERTRAND	BERTRAND	HERVE	mathématiques
ILLY	ILLY	MARC	sciences de la vie et de la terre
SCHRUFER	SCHRUFER	BIRGIT	allemand
AMAR	BAUTHENEY	HELENE	anglais
MOUGEOT	MOUGEOT	AGNES	anglais
HAMEL	HAMEL	CHRISTIAN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
MARTINEZ	MARTINEZ	JEAN-CHRISTOPHE	philosophie
BARRUYER	BARRUYER	ANNE	mathématiques
TORRAS	COQUIL	CATHERINE	mathématiques
ROUSSY	ROUSSY	FREDERIQUE	mathématiques
VENTACH	VENTACH	FABRICE	mathématiques
CAZENAVE	CAZENAVE	ISABELLE	lettres modernes



Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline
MONTARNAL	MONTARNAL	JEAN	lettres modernes
RIQUIT	CULPIN	AGNES	éducation musicale et chant choral
THOMAS	THOMAS	FRANCOIS	philosophie
DRAY	DRAY	JOSEPH	mathématiques
LEROUX-ESPIE	ESPIE	CAROLINE	éducation musicale et chant choral
PRESA	DEFOSSEZ	LAURENCE	mathématiques
FABRI	FABRI	CHRISTEL	sciences de la vie et de la terre
RAUCH	MAGNARD	DANIELLE	mathématiques
CORNELOUP	PERROT	VALERIE	sciences sociales
FAURE	FAURE	NATHALIE	mathématiques
CHERET	CHERET	CHRISTOPHE	mathématiques
GOURDON	GOURDON	VIRGINIE	lettres modernes
VIDAL-NAQUET	PENICAUD	BLANDINE	histoire
GRABOWSKI	CHEVALLIER	CATHERINE	arts - arts plastiques
SCHMIDT	SCHMIDT	ROSWITHA	allemand
PESCAROU	PESCAROU	BRUNO	anglais
KOTCHEFF	KOTCHEFF	IRENE	lettres classiques
MARCEL	MARCEL	ERIC	économie et gestion option finance et contrôle
GAUTIER	GAUTIER	PIERRE	histoire géographie
SUREAU	SUREAU	MARIE-THERESE E	anglais
ETTAYEB	ETTAYEB	NADIA	lettres modernes
RENARD	RENARD	LISE	sciences physiques option physique
CHARON	CHARON	SEVERINE	lettres modernes
ANCEAU	BOULANGER	MARIE-HELENE	anglais
BEAUSSE	BEAUSSE	JEAN-MARC	lettres modernes
MAS-BAGLIONE	MAS	JEAN-YVES	sciences sociales
ADIDA	ADIDA	MARTINE	économie et gestion (agrégation interne)
LEBOUCHER SEBBAB	LEBOUCHER	ANNE MARTH	histoire
MERIAUX	MERIAUX	ANNE	histoire
VEYRON	SOUVETON	AGNES	mathématiques

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline
NEVICATO	SCHEID	EMMANUELLE	histoire géographie
TESSON	TESSON	ERIC	mathématiques
MARMASSE	SURANTYN	ISABELLE	lettres classiques
VALLAEYS	LEBREUILLY	RAPHAELE	éducation physique et sportive
VILLEMIN	VILLEMIN	DANIELE	éducation musicale et chant choral
BIAIS	BIAIS	ARNAUD	histoire
TIFFREAU	TIFFREAU	EMMANUEL	histoire
DAUBIN	MARTI	SARAH	sciences sociales
GIRANTON	GIRANTON	JEAN-LOIC	sciences de la vie et de la terre
BEGHIN	BEGHIN	CECILE	histoire géographie
BERTHE	BERTHE	HELENE	allemand
DESCROIX	DESCROIX	BRUNO	mathématiques
OULD AHMED	OULD AHMED	CHABANE	mathématiques
REY	REY	CAMILLE	arts - arts plastiques
THAMMAVONGSA	PINOL	HELENE	sciences sociales
JORGE	PELLAN	VALERIE	économie et gestion option marketing
JOACHIM	JOACHIM	HARRY	sciences physiques - physique appliquée
TRIKI	TRIKI	KALED	mathématiques
GRAS	GRAS	HERVE	mathématiques
SCHOR	SCHOR	FLORENCE	lettres modernes
BUGNET	HECQUET	GAELLE	mathématiques
MAILLARD	MAILLARD	JUDITH	anglais
TELLIER	TELLIER	DIMITRI	philosophie
GELLE	GELLE	LUDOVIC	sciences physiques option physique
SARASSAT	SARASSAT	LIONEL	économie et gestion option finance et contrôle
CAPEL	CAPEL	FANNY	lettres modernes
BESSI	BESSI	ELODIE	économie et gestion option finance et contrôle

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline
JEZEQUEL	JEZEQUEL	PASCAL	histoire géographie
CLAUSTRE	CLAUSTRE	PIERRE	histoire
SALAMAT	SALAMAT	AHMED	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
GAILLOT	GAILLOT	FREDERIC	sciences de la vie et de la terre
LAFONT	LAFONT	CHRISTIAN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
FOURNET	FOURNET	DIDIER	lettres modernes
PERRINE	PERRINE	TRISTAN	mathématiques
RICHARD	RICHARD	BENOIT	éducation musicale et chant choral
TRASSOUDAINE	TRASSOUDAINE	PHILIPPE	économie et gestion (agrégation interne)

Part des femmes éligibles : 54,3 %

Part des hommes éligibles : 45,7 %

Taux de promotion des femmes : 54,4 %

Taux de promotion des hommes : 45,6 %

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 juillet 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines
David BERAHA

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours administratif gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Si vous souhaitez exercer un recours contentieux, vous devez obligatoirement présenter une demande de médiation conformément aux dispositions des articles L. 213-11 et R. 213-10 du code de justice administrative dans un délai de deux mois, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative : soit à compter de la notification de la décision expresse de rejet initiale ou de rejet de votre recours administratif, soit, en l'absence de réponse, à compter du terme d'un délai de deux mois après la réception par l'administration de votre demande ou recours administratif. Vous devez saisir par courrier ou courriel : mediateur@ac-creteil.fr. Vous devez joindre à votre saisine une copie de la présente décision et de la décision rejetant votre recours administratif. Si la médiation n'a pas permis d'aboutir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle soit l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur académique, déclarent de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en apprécier la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.